

**VENDREDI 11 AVRIL 2014**

*Le vendredi onze avril deux mille quatorze, à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.*

**Présents** : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Chantal THORE, Hervé DE SAINT JEAN, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, Thierry MAGNOLI, Mickaël BARDOUX, Mickaël JOMARD, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie GIRIN

Monsieur le Maire annonce qu'une délibération est rajoutée à l'ordre du jour, concernant une subvention à verser aux Oisillons du Ravatel.

### **ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX COMITES ET SYNDICATS**

#### **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TARARE**

Le Maire indique aux Conseillers qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de SARCEY au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare.

Il est procédé à l'élection des deux délégués titulaires.

Ont obtenus

Mr Alain GEORGE

15 voix

Mr Hervé DE SAINT JEAN

15 voix

Messieurs Alain GEORGE et Hervé DE SAINT JEAN ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués titulaires au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare

Il est ensuite procédé à l'élection du délégué suppléant dans les mêmes conditions :

A obtenu

Mr Julien SUBRIN

15 voix

Monsieur Julien SUBRIN ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué suppléant.

## **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU RHONE**

Le Maire indique aux Conseillers qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de SARCEY au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Rhône.

Il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire

A obtenu

Mr Alain GEORGE

15 voix

Mr Alain GEORGE ayant obtenu la majorité absolue est délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Rhône.

Il est ensuite procédé à l'élection du délégué suppléant dans les mêmes conditions :

A obtenu :

Mr Thierry MAGNOLI ayant obtenu la majorité absolue est délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Rhône.

## **ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire indique aux Conseillers qu'il leur appartient de fixer le nombre des membres élus composant la Commission Administrative du C.C.A.S. sachant que le maximum est de 7 membres. Il est alors procédé au vote. A l'unanimité, les Conseillers décident de fixer le nombre de membres à quatre.

Il est procédé à l'élection des quatre membres du C.C.A.S.

Ont obtenus

Ghislaine CARRIER

15 voix

Christine PICQUET

15 voix

René SUBRIN

15 voix

Chantal THORE

15 voix

Monsieur René SUBRIN, Mesdames Ghislaine CARRIER, Christine PICQUET, Chantal THORE ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres du Centre Communal d'Action Sociale et déclarent accepter cette fonction.

## **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MISSION LOCALE RURALE**

Le Maire indique aux Conseillers qu'il y a lieu d'élire un délégué pour représenter la commune de SARCEY au sein de la Mission Locale Rurale.

Il est procédé à l'élection du délégué

A obtenu  
Mme Christine PICQUET

15 voix

Mme Christine PICQUET ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée au sein de la Mission Locale Rurale et déclare accepter cette fonction.

### **COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES**

Le Maire indique aux Conseillers que pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant et de trois conseillers élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est procédé à l'élection des trois membres titulaires

Ont obtenus	
Mickaël JOMARD	15
Marie GIRIN	15
Alain MORIVAL	15

Mme Marie GIRIN et Mrs Mickaël JOMARD et Alain MORIVAL ayant obtenu la majorité absolue, ont élus membres de la commission permanente d'appel d'offres et déclarent accepter cette fonction

Il est ensuite procédé à l'élection des trois membres suppléants

Ont obtenus	
Pierre-Jean LAURENT	15
Olivier LAROCHE	15
Christine PICQUET	15

Mme Christine PICQUET, Mrs Pierre-Jean LAURENT et Olivier LAROCHE ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres suppléants de la commission permanente d'appel d'offres et déclarent accepter cette fonction.

La Commission permanente d'appel d'offres se compose donc ainsi :

#### **MEMBRES TITULAIRES**

Mickaël JOMARD  
Marie GIRIN  
Alain MORIVAL

#### **MEMBRES SUPPLEANTS**

Pierre-Jean LAURENT  
Olivier LAROCHE  
Christine PICQUET

### **INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Monsieur GEORGE, Maire informe les conseillers que, suite à l'élection du Maire et des adjoints, le 6 Avril 2014, il convient de voter les modalités d'indemnisation. Il propose de reconduire les critères d'indemnisation qui ont été adoptés à savoir : pour le maire, taux maximal prévu 31 % de l'indice brut 1015, pour les adjoints, taux maximal prévu 8,25 % de l'indice brut 1015.

Le résultat du vote est le suivant :

Concernant l'indemnité du Maire :

Taux maximal :        oui : 13 voix        2 abstentions

Concernant l'indemnité des adjoints :

Taux maximal :        oui : 13 voix        2 abstentions

Monsieur GEORGE Alain, Maire, percevra 31 % de l'indice brut 1015, à compter du 6 avril 2014.

Mesdames Marie GIRIN, Christine PICQUET, Messieurs Olivier LAROCHE et Julien SUBRIN percevront 8,25 % de l'indice brut 1015 à compter du 6 avril 2014.

### **ATTRIBUTION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu Mr le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à Mr le Maire certaines des délégations prévues par l'arrêté L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, décide à l'unanimité :

Monsieur le Maire est chargé :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de passer des contrats d'assurance,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- de la signature des constats de conversion pour les prêts et autres contrats.

Le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises en vertu de ses délégations.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, ses délégations seront reportées aux adjoints dans l'ordre du tableau.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES OISILLONS DU RAVATEL »**

Monsieur le Maire précise que la structure associative des Oisillons a déménagé des locaux, propriétés de l'Association Hospitalière début automne 2013. La Commune de l'Arbresle propose des locaux provisoires mitoyens à la maison retraite des Collonges (120 m2).

Cependant ces locaux ne sont pas adaptés à l'accueil d'une crèche. Il y a 33556.76 € de travaux pour mettre les locaux aux normes. Afin de financer ces travaux, il est proposé que les trois collectivités utilisatrices de la structure : Saint Germain Nuelles pour 44 %, l'Arbresle 40 % et Sarcey 16 % prennent en charge en fonction du pourcentage d'utilisation le montant de ces travaux en versant une subvention à l'association des Oisillons du Ravatel.

Le montant exact des travaux pour Sarcey est de 5369,08 € calculé de la façon suivante :

$$- 33556,76 \text{ €} \times 0,16 = 5369,08 \text{ €}$$

Il est proposé de voter cette subvention et d'autoriser le Maire à régler aux Oisillons du Ravatel.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge, au prorata de 16 %, l'aménagement des nouveaux locaux devant accueillir l'association des Oisillons du Ravatel

Pierre-Jean LAURENT propose la création d'un comité consultatif agricole. Monsieur le Maire accepte de présider cette commission.

## **ELECTION DES COMMISSIONS**

### **- Urbanisme**

**Responsable** : Marie GIRIN

Olivier LAROCHE, Pierre-Jean LAURENT, René SUBRIN, Julien SUBRIN, Chantal THORE.

### **- Environnement – Fleurissement**

**Responsable** : Julien SUBRIN

Mickaël BARDOUX, Catherine BOILLOT, Chantal THORE, Olivier LAROCHE.

### **- Information, Communication, Tourisme**

**Responsable** : Olivier LAROCHE

Catherine BOILLOT, Marie GIRIN, Mickaël JOMARD, Alain MORIVAL, Chantal THORE.

### **- Vie Associative, Jeunesse, Sports**

**Responsable** : Alain MORIVAL

Ghislaine CARRIER, Mickaël JOMARD, Thierry MAGNOLI, Chantal THORE.

Responsable du matériel associatif : Thierry MAGNOLI

### **- Ecole, Petite Enfance, Affaires Sociales**

**Responsable** : Christine PICQUET

Mickaël BARDOUX, Catherine BOILLOT, Ghislaine CARRIER, Marie GIRIN, Alain MORIVAL, Thierry MAGNOLI.

- **Voirie, Assainissement**

**Responsable** : Julien SUBRIN

Mickaël JOMARD, René SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Pierre-Jean LAURENT.

- **Bâtiments Communaux**

**Responsable** : Alain GEORGE

Mickaël BARDOUX, Hervé DE SAINT JEAN, Thierry MAGNOLI, René SUBRIN.

- **Finances**

**Responsable** : Alain GEORGE

Hervé DE SAINT JEAN, Marie GIRIN, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN.

## **ELECTIONS DES REFERENTS**

- **Office du Tourisme** : Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER.
- **Correspondant Défense** : Mickaël BARDOUX
- **PDIPR (randonnée)** : Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER
- **Ambroisie** : Pierre-Jean LAURENT
- **Syndicats de rivières Brévenne Turdine/Azergues** : Alain GEORGE
- **Solidarité-Partage, ADMR** : Christine PICQUET
- **Toile des Gones, Oisillons du Ravatel, Pause Tendresse** : Christine PICQUET, Catherine BOILLOT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Daniel MULATON a demandé à la Mairie s'il pouvait arracher la vigne (parcelle B 400) appartenant au CCAS, qu'il exploite en tant que locataire.

Il propose de la remettre en prairie et il continuera de l'exploiter selon le bail en vigueur à son nom.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Daniel MULATON arrache la vigne et récupère ses droits à la plantation.

**Salle des fêtes** : La réservation se fera dorénavant au secrétariat de la mairie. Les clés seront à récupérer le vendredi matin auprès d'un agent communal et elles seront rendues le lundi matin à la même personne.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été accordé à la commune deux radars pédagogiques. L'un sera installé rue de la Chana, l'autre Route de St Romain.

Julien SUBRIN informe le Conseil que la D118 sera regravillonnée en juin, juillet.

**Fleurissement** : la commune a passé commande des fleurs aux Serres du Baderand. Les plantations sont prévues mi-mai.

Lundi 18 Avril à 19 h : Assemblée Générale de l'Amicale des Pompiers de St Germain Nuelles.

Jeudi 8 Mai à 10 h : Commémoration au Monument aux Morts.

La séance est levée à 22 h 10.